

Le présent LIVRET, contenant trente-quatre pages, appartient à :

Nom

(écrit en bâtarde).

Sejoux

Prénoms :

Surnoms :

Eugène Jean Marie

Né le 5 Octobre 1898

à Ericeau

canton de Jaligny

département de l'Allier

résidant à Ericeau

canton de Jaligny

département de l'Allier

Profession de forgeron

Fils de François Eugène

et de Berthe Marie

domiciliés à Ericeau

canton de Jaligny

département de l'Allier

Marié le

à

à l'ors domiciliés à

département d

(Voir mariage contracté sous les drapeaux, p. 2.)

Jeune soldat (1)

de la classe de 19 18 de la subdivision d

canton de Jaligny

Appelé Service Armé 18

Roanne

1.73 dans le

ou Engagé

an , le

19

à , département d

A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19 , de la subdivision

d canton d

Passé du service (2) dans le service (2)

par décision d(3) en date du

Número
au registre matricule
du recrutement :

1426

Partie de la liste du
recrutement cantonal.

1°

Número
de la liste matricule.

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé cassé dans le service auxiliaire

(2) Armé ou auxiliaire, suivant le cas.

(3) Conseil de révision ou Commission de réforme.

Temps de service
accompli
dans l'armée active.

Ans :

Mois :

Jours :

Sept

un

vingt

Grade

à l'époque de la libération du service actif (1).

Soldat de 2^e classe

Changements
survenus
dans le signalement
depuis
l'incorporation.

Taille rectifiée :

Mariage contracté
depuis
l'incorporation.

Marié le

19

à

alors domiciliée à
département d

Autorisation du Conseil d'administration en date du

19

Dates des passages et de la libération.

Dans
la réserve
de
l'armée active.

Dans l'armée
territoriale.

Dans la réserve
de
l'armée
territoriale.

Libération
définitive
du
service militaire.

ROANNE

le

1 Avril 1917

Le Commandant du bureau de recrutement,

Le titulaire est soldat de 1^{re} classe, caporal ou brigadier, ou sous-officier.

Sursis d'incorporation. — Ajournements.



Engagements et rengagements.

Engagé le	19	pour	à compter du	19
Engagé le	19	pour	à compter du	19
Rengagé le	19	pour	à compter du	19
Rengagé le	19	pour	à compter du	19
Rengagé le	19	pour	à compter du	19

Commiss é le	19
Commiss onné le	19
Commissionné le	19

Haute paye journalière d'ancienneté.

De centimes, le	19	De centimes, le	19
De centimes, le	19	De centimes, le	19
De centimes, le	19	De centimes, le	19

Solde mensuelle des sous-officiers.

Admis à la solde mensuelle après 5 ans, le	19
Admis à la solde mensuelle après 8 ans, le	19
Admis à la solde mensuelle après 11 ans, le	19

(1) Pour 4 ou 5 ans.

Campagnes.

Che. l'Allemagne du 2 mai 1917
 au 23 octobre 1917
 { du 19
 { au 19
 { du 19
 { au 19
 { du 19
 { au 19
 { du 19
 { au 19
 { du 19
 { au 19
 { du 19
 { au 19
 { du 19
 { au 19

TOTAL des campagnes.....

 Blessures
 et actions d'éclat.
 Citations.

Décorations.

16^e Régiment d'Infanterie

Fiche individuelle

Noms et prénoms **Péjoux Eug.** 1417 Date d'arrivée **2 Mai 1917**
 Constitution
 Antécédents héréditaires
 Défauts physiques
 Engagements antérieurs
 Personnel
 Le médecin chef de service

Expériences		à l'arrivée		après 3 mois d'instruction					
Mesures anthropométriques	Poids nu								
	Hauteur								
	Périm. thoracique								
	Périmètre abdominal								
		Perf.	Points	Perf.	Points	Perf.	Points	Perf.	Points
Saut en hauteur Sans élan		0.70	+5	0.95	+8				
- 2 ^e - Avec élan		1.70	+4	1.10	+8				
Saut en longueur Sans élan		2.08	+4	2.25	+8				
- 2 ^e - Avec élan		2.87	+2	3.05	+3				
Course de 80 mètres		10"	+6	9 1/2	+6				
- 2 ^e - de 400		1'28"	+3	1'17"	+8				
- 2 ^e - de 600		"	7	3'23	+6				
Corde lisse au perche			+5	3.25	+5				
Lancement de la grenade (1)		20	+4	17	+1				
Lever du sac à terre		40	+2	45	+2				
Total des points			+32						

(1) bras droit et gauche
(Moyenne)

L'officier chargé de l'éducation physique:

ESCRIME.

A commence l'escrime, le

Admis à faire assaut, le

Élève prévôt, le

A obtenu le brevet de prévôt, le

Prévôt, le

GYMNASTIQUE.

NATATION.

A l'arrivée au corps (1) :

Au moment du passage dans la réserve de l'armée active (1) :

Instruction militaire.

Brevet spécial d'aptitude militaire obtenu le

Instruction. { Commencée le 2 Mai 1917

{ Suffisante pour que l'homme soit mobilisable le

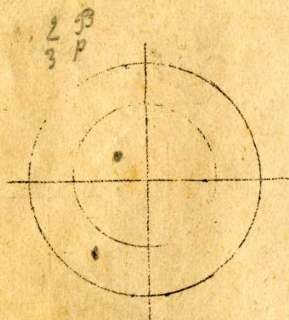
{ Terminée le

Élève caporal (ou brigadier) le

Admis au peloton des candidats sous-officiers (dans les corps où ces pelotons sont organisés) le

(1) Très bon nageur. — Nageur ordinaire. — Ne sait pas nager.

19/7/61
8 balls



2 balls
to 250m
5 balls
9



8 cartouches
to 250m
1-1-1-1-1-1-1-1



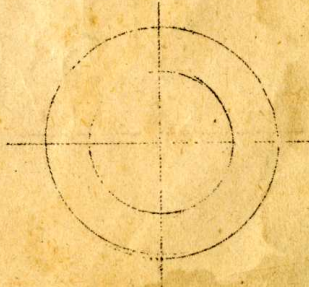
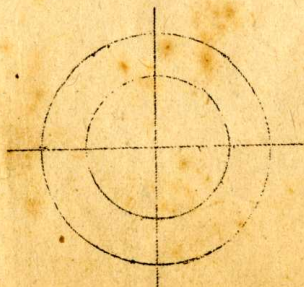
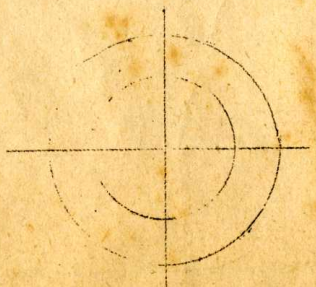
19/7/61

8 balls - 6

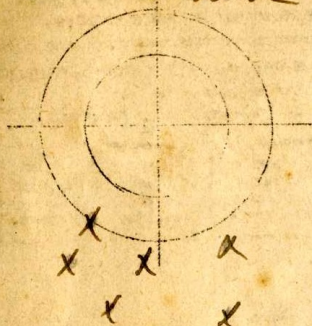


for 250m

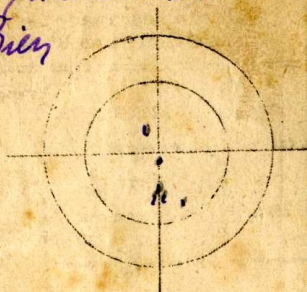
5



1^{er} tir réduit
Bon



1^{er} tir Mil & D R
Bien



2^e tir réduit
Bon



2^e tir debout - 250m. 11/7



4 balles
6 points

Effets emportés par l'homme
au moment de son renvoi dans ses foyers.

Une chemise. Un caleçon -
Une p. de Chaussettes. Une p. de
Bottes. Une p. de
Brodequins.

Un complet civil

P. L. P. de R. de

Reine

Observations importantes.

1° Les militaires de l'armée active auxquels des effets sont laissés au moment de leur renvoi dans leurs foyers sont astreints, tant qu'ils ne sont pas définitivement libérés, à conserver ces effets et à les entretenir soigneusement. Ils devront arriver à leurs corps porteurs de ces effets pour les périodes d'instruction et en cas de mobilisation. Les militaires qui ne se seront pas conformés à ces instructions seront passibles de punitions.

2° Les réservistes et les territoriaux qui, à la mobilisation, apporteront une paire de chaussures en bon état et remplissant les conditions générales du brodequin en service, seront remboursés de sa valeur.

Permissions de détente
obtenues pour les Rejoux Eugène
15417 depuis le 1^{er} février 1914

Date et durée de la permis^{ion}
7 jours du 29/7 à 6/8

Signature du Com^t
de la C^{ie}



Nom :

Prénoms :

Classe :

N^o matricule :

Grade :

Régiment :

Bataillon ou groupe :

Compagnie, escadron ou batterie :

OBSERVATIONS :

TAB chauffé N° 2

VACCINATIONS ANTITYPHOÏDIQUES et ANTIPARATYPHOÏDIQUES A et B

VACCINATIONS			REVACCINATIONS	
Numéro d'ordre	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
Doses	1 cc.	2 cc.	1 cc.	1 cc.
Dates	21/5/17	29-5-17		
Signature du Médecin (1)				

(1) Le médecin qui a pratiqué la vaccination doit signer en face de *chaque* injection. (Extr. du Bull. Off. du Ministère de la Guerre. 2 juin 1914, p. 982.)



- 1 -

RECOMMANDATION IMPORTANTE.

Le présent fascicule ainsi que le livret individuel qui le contient ne peuvent être communiqués :

En FRANCE, qu'aux autorités militaires, judiciaires, civiles, ou aux personnes habilitées par l'autorité militaire.

A L'ÉTRANGER, qu'aux autorités diplomatiques françaises.

Classe de recrutement : 19 18

Numéro au registre
ou
à la liste matricule. }

4426 R

MODÈLE N° 52 bis.

Art. 220 de l'Instruction ministérielle
du 29 juillet 1926.

N° 92 bis de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION.

(Modèle R.)

13 • RÉGION.

Classe de mobilisation :
1918

Bureau de recrutement
de Moulins

Nom

et prénoms

Né le 5 Octobre 1898 à Crudeau

Profession : Cultivateur

Grade (1) : 2e classe

Domicilié à Zaluzny

Canton du dit

Département de S. Allier

Affecté au (2) Dépôt 123

Stationné à (3) Moulins

Est (4) affecté spécial

Pour une durée de (5) indéterminée jours

à partir du 1er jour de la mobilisation, ce jour inclus.

J. 32060-39.

VOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

(Voir les renvois à la page 2.)

Classe de mobilisation : 19.....

(Voir page 1 du fascicule remis en échange de celui-ci.)

**PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE
DU FASCICULE DE MOBILISATION**

du (8)

profession

résidant à

Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être
envoyé au Commandant de recrutement qui a établi le
nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.

Ce jourd'hui

nous, gendarme à avons

inséré dans le livret individuel du dénommé ci-dessus, en
échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route qui
l'affecte (9)

et lui prescrit (9)

Signature du titulaire,

Signature du gendarme,